



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Programmes

Question écrite n° 9657

### Texte de la question

M. Jean-Claude Barran attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le développement des langues et cultures de France. En effet, l'enseignement de l'occitan reste très précaire car il manque de moyens spécifiques, et « d'heures-postes ». Cette situation inquiète les enseignants et les familles. Aussi, il lui demande quels sont les moyens qu'il compte prendre pour concrétiser les propositions qu'il a faites lors de son discours à Pau du 24 octobre dernier.

### Texte de la réponse

Dans un contexte économique difficile, la priorité dont la formation des jeunes doit être l'objet est affirmée avec force au budget 1994 : l'éducation nationale enregistre une progression considérable, en volume, de ses crédits (+ 4,2 p. 100), alors que la croissance des dépenses globales de l'État est, quant à elle, nécessairement limitée (+ 1,1 p. 100). L'éducation nationale voit ainsi sa part dans le budget de l'État augmenter, traduisant de façon significative l'importance attribuée, notamment, à l'enseignement du second degré public, pour lequel sont créés 2 000 emplois d'enseignants et 8 000 heures supplémentaires. Dans ce cadre, et dans le souci d'une répartition équitable des moyens entre les académies, il a été attribué à l'académie de Bordeaux dont la situation est très légèrement déficitaire au vu du bilan interacadémique 1993-1994, 74 emplois et 395 HSA. Ces moyens sont notifiés au recteur, à qui il appartient, en liaison avec les inspecteurs d'académie pour les collèges, de rechercher l'utilisation la plus rationnelle possible des moyens mis à leur disposition. S'agissant plus particulièrement de la mise en place de l'enseignement de la langue et culture occitanes, on peut indiquer que cette question relève de la compétence des autorités académiques, seules à même d'apprécier les divers choix à effectuer au niveau local dans le cadre des attributions que leur confère la déconcentration administrative. Une mission a été confiée à MM. Muller et Salles-Loustan pour faire l'état des lieux et des propositions pour le développement des langues régionales. Un effort important a été fait dans le cadre de la rénovation pédagogique des lycées (les options et l'épreuve de langue régionale au bac). Une concertation est menée avec les recteurs pour faire le point sur les besoins. Le nombre de postes aux concours est en augmentation - 32 postes aux concours externes contre 20 en 1993 dont 14 pour le seul CAPES de langue d'oc.

### Données clés

**Auteur :** [M. Barran Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9657

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 décembre 1993, page 4692

**Réponse publiée le** : 21 mars 1994, page 1409